RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Accord-cadre n°2026-13

Prestations d’aménagement d'espaces pour diverses manifestations de l'Université Toulouse Capitole

---

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 21 décembre 2026 à 12:00

Université Toulouse Capitole
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse CEDEX 9
Tél : 05 61 63 39 81

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations d'aménagement d'espaces pour diverses manifestations de l'Université Toulouse Capitole
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

Table des matières

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
2 - Conditions de la consultation....4
2.1 - Délai de validité des offres....4
2.2 - Forme juridique du groupement....4
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4 - Contenu du dossier de consultation....5
5 - Présentation des candidatures et des offres....5
5.1 - Documents à produire....5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....7
Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.....7
6.1 - Transmission électronique....7
6.2 - Transmission sous support papier....8
7 - Examen des candidatures et des offres....8
7.1 - Sélection des candidatures....8
7.2 - Attribution des accords-cadres....9
7.3 - Suite à donner à la consultation....9
8 - Renseignements complémentaires....9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....10
8.2 - Procédures de recours....10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les prestations d'aménagement d'espaces pour diverses manifestations de l'Université Toulouse Capitole, l'École de droit de Toulouse, Toulouse School of Management et Sciences Po Toulouse.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le montant maximum par lot pour toute la durée de l'accord-cadre (reconductions comprises) est de :
- Lot 1 : 350 000 € HT
- Lot 2 : 150 000 € HT

Le montant estimatif annuel pour le lot 1 est d'environ 70 000 € HT.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation est décomposée en deux lots :

- Lot 1 : Conception et aménagement d'espaces divers
- Lot 2 : Prestations d'éclairage et de sonorisation

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre multi attributaire avec remise en concurrence pour la passation des marchés subséquents.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39290000-1	Aménagements divers
39154100-7	Stands d'exposition
79952000-2	Services d'organisation d'événements

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur impose un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Les actes d'engagements (AE) pour les deux lots et leurs annexes financières (BPU) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) ;
- Les Détails quantitatifs estimatifs (DQE) pour les deux lots ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables (année en cours).
Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
La lettre de candidature (DC1)	Non
La déclaration du candidat (DC2)	Non
L'habilitation de pouvoir	Oui
L'extrait Kbis daté de moins de trois mois	Non
Les déclarations fiscales (impôts) et sociales (URSSAF) de moins de six mois	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour

l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) pour le lot concerné.	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour le lot concerné	Oui
Le cadre de réponse technique complétée (peut être annexé de documents complémentaires dans la limite de 15 pages maximum)	Oui
Le détail quantitatif estimatif pour le lot concerné	Oui
Le catalogue fournisseur pour le lot concerné	Non

Si le candidat dépose une offre pour plusieurs lots, il devra fournir un acte d'engagement par lot.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3104257&orgAcronyme=f2h

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

- La copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

UT Capitole
Service de le commande publique et des achats- bureau AR146
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9

Ou par mail :
@ : service.marches@ut-capitole.fr

- Format électronique

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
- Archives : .zip, .7z ;
- Documents : .docx, .xls, .pdf, .odt, ods ;
- Informations graphique/images : *.jpg, *.gif, *.png ;
- Plans : *.dwg ; *.dxf.
De préférence, la taille des fichiers ne doit pas accéder 50 mégaoctets.

Le candidat veillera à :
- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;
- favoriser les formats dits « ouverts » propres à la conservation à long terme des données : xml ou pdf pour les fichiers texte, jpg ou png pour les fichiers images.
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- ne pas verrouiller ses documents par des mots de passe qui rendraient impossible leur lecture par le pouvoir adjudicateur ;
- renseigner, lors du téléchargement du DCE, son nom, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

- Signature électronique

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation mais elle est privilégiée.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, pour les lots 1 et 2 :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations (BPU)	30.0
2- Valeur technique	60.0
2.1 - Caractère esthétique et fonctionnel de l'offre	20.0
2.2 – Originalité et adéquation de l'offre à la nature de la manifestation	15.0
2.3 – Méthodologie d'organisation et moyens humains affectés à la prestation	10.0
2.4 – Assistance technique pour l'exécution des prestations (assistance, SAV, et assurances)	15.0
3 - Performances en matière de protection de l'environnement (écoconception des stands, consommation énergétique des équipements, réutilisation des éléments, gestion des déchets, démarche RSE, heures d'insertion proposées)	10.0

Pour le critère 1 « Prix des prestations » sera noté au vu de la réponse financière apportée à la simulation de cas, selon la formule suivante :

Note = (total des prix de l'offre la plus basse/ total des prix de l'offre proposée par le candidat) X (valeur pondération critère prix)

Le critère n° 2 « Valeur technique » sera noté au regard des éléments apportés dans la simulation de cas et au regard des éléments du cadre de réponse technique.

Le critère n° 3 « Performances en matière de protection de l'environnement » sera noté au regard des éléments du cadre de réponse technique.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats attributaires d'un accord-cadre seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution d'un marché subséquent. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :
https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=31104257&orgAcronyme=f2h

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulouse.tribunal-administratif.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulouse.tribunal-administratif.fr/